Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260602-532026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 2/06/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : BURBAN Murielle

Date de convocation : 26 mai 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

532026	**Travaux de climatisation de la salle polyvalente et tarification estivale**

CONSIDÉRANT les dysfonctionnements constatés sur le ventilateur de la centrale de traitement d'air de la salle polyvalente et les devis de réparation présentés (remplacement du ventilateur à 5 143,94 € TTC et filtres/courroies à 896,62 € TTC),

CONSIDÉRANT l'intervention de M. BUSSON qui s'oppose à la validation de ces devis de réparation. Il souhaite qu'une estimation soit réalisée pour un remplacement total du système. Il propose, suite à un échange avec M. DANION, de remplacer l'énorme centrale sur le toit qui souffle dans des tuyaux par plusieurs unités indépendantes (des "cassettes") fixées directement au plafond de la salle.

CONSIDÉRANT que la réparation ne sera pas effectuée dans l'immédiat. Les membres de l'APEL vont étudier la possibilité de faire la kermesse différemment, potentiellement en extérieur en cas d'événement caniculaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne prendre aucune décision sur les devis de réparation présenté ce jour, de demander des devis à d'autres entreprises et de demander une estimation pour le remplacement complet du système par des cassettes indépendantes au plafond.
- **VALIDE**, pour les 2 ou 3 autres locations prévues cet été, une réduction tarifaire de 50 € sur le prix de la location en cas d'événement caniculaire, afin de compenser l'absence de climatisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 juin 2026
Alain de CHABANNES, Maire